

SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS

- Centre de vacances avec hébergement (*colonie de vacances*)
- Centre de loisirs sans hébergement (*centre aéré / hors périscolaire*)
- Centre familial de vacances agréé et gîte de France
 - en pension complète autre formule
- Séjour linguistique (durant les vacances uniquement)
- Centre de vacances spécialisé pour handicapés
- Séjour mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
- Séjour en camping

Enseignement public Enseignement privé Enseignement supérieur

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° Sécurité sociale : _____

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance : _____

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Courriel :

Situation familiale :

- célibataire
- marié(e)
- vie maritale
- pacsé(e)
- veuf (ve)
- séparé(e)
- divorcé(e)

Références bancaires ou postales (IBAN)

QF = Revenu Brut Global (avis d'impositions N-1 sur revenus N-2) = euros
Nombre de parts fiscales

SITUATION PROFESSIONNELLE

Position administrative :

non titulaire titulaire retraité(e) ayant cause

Grade :

Etablissement d'affectation

Nom :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Date d'affectation : _____

ENFANT ET SEJOUR CONCERNES

<u>ENFANT</u>	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
<u>SEJOUR</u>	INTITULE	ADRESSE	DATES

Le demandeur certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent dossier

Fait à, le

Signature :

**La loi rend possible d'amende quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations
(article 441.1 du Code pénal)**

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Quotient familial :

Strasbourg, le

Imputation budgétaire :

Pour le recteur et par délégation
Le chef de bureau DPAE 3

Public 0214 06 05 / 0214 GEST STRA / RECSAXO067

Privé 0139 12 / 0139 STRA RECT / RECFINA067

Supérieur 0150 15 01 / 0150 CENT STRA / RECSAXO067

Hicham MOUBTAKIR

Numéro tiers chorus :

	Participation de la famille	Nombre de jours	Taux	Total	Numéro DP
<u>PIM</u>					
<u>ASIA</u>					

Prestation InterMinistérielle (PIM)

Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA)

PRINCIPES GENERAUX

Sont bénéficiaires (pour une quotité de travail minimale de 50 %) : les agents titulaires et les stagiaires en position d'activité, les maîtres de l'enseignement privé sous contrat, les retraités et les agents contractuels de droit public en activité dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour la PIM (paiement après 6 mois d'ancienneté cumulée) et 6 mois pour l'ASIA.

Les assistants d'éducation ne peuvent prétendre qu'aux ASIA.

Les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif, il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet pour l'année civile en cours et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel. **Le délai de recevabilité du dossier est fixé à un an à compter du premier jour du séjour pour lequel la prestation est demandée.**

Les subventions sont soumises à condition de ressources (voir quotient familial - plafond selon prestation - cf. tableau joint).

Le calcul est fait par référence au revenu brut global figurant sur l'avertissement fiscal reçu l'année précédant le séjour. Le quotient est obtenu en divisant le revenu brut global par le nombre de parts fiscales indiqué sur cet avertissement (pour un couple vivant maritalement, il y a lieu de prendre en compte les ressources et les parts fiscales des deux concubins).

Pour les cas particuliers (modification de la composition de la famille), le nouveau nombre de parts est pris en compte sur présentation des justificatifs.

CATEGORIES DE SEJOURS

Voir tableau joint

PIECES A JOINDRE LORS DE LA PREMIERE DEMANDE OU POUR TOUTE MODIFICATION

- * un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du parent demandeur
- * une copie du livret de famille dans son intégralité
- * dans les cas particuliers : séparation ou divorce (copie partielle du jugement ayant trait à la garde des enfants ou attestation de l'avocat si séparation en cours)

PIECES A JOINDRE A CHAQUE DEMANDE

- * un formulaire de demande par enfant et par prestation
- * une attestation de séjour et de prix en double exemplaire (**l'original + 1 photocopie**) portant le cachet et la signature de l'organisme, établie au plus tôt à la fin du séjour, précisant :
 - le lieu, la période et le mode de séjour (notamment s'il s'agit d'une pension complète ou d'une demi-pension)
 - le nombre de jours de présence
 - la somme versée par les parents pour l'enfant
 - le numéro de déclaration du séjour de vacances par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (indispensable), sauf pour les séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif.

Important : Concerne les demandes de subvention en centre familial de vacances agréé et gîte de France ou séjour en camping.

La prestation ne pourra être accordée que sur présentation d'une facture acquittée aux nom et prénom du demandeur, lisible, détaillée, listant tous les participants du séjour et comportant obligatoirement le numéro de Siret.

- * une attestation sur l'honneur, afin de savoir si la famille a bénéficié ou non d'un autre avantage social. Dans l'affirmative, joindre un justificatif indiquant le montant perçu par enfant
- * une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition reçu l'année précédent le séjour, concernant les revenus N-2. En cas de vie maritale, joindre les deux avis d'imposition (à fournir lors de la 1^{ère} demande de l'année civile)
- * une copie du dernier bulletin de paie du parent demandeur (à fournir lors de la 1^{ère} demande de l'année civile). Pour les contractuels, joindre obligatoirement une copie du contrat.

Les dossiers complets doivent être transmis au rectorat.

RECTORAT – DPAE 3 - ACTION SOCIALE

Adresse postale : 6 rue de la Toussaint - 67975 STRASBOURG CEDEX 9

Accueil du public : 27 boulevard du Président Poincaré - 67000 STRASBOURG

Site : www.ac-strasbourg.fr

@ : ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr

① 03 88 23 35 85

① 03 88 23 35 89

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE



**ACADEMIE
DE STRASBOURG**

Liberté
Égalité
Fraternité

CATEGORIES DES SEJOURS : TAUX 2025

PRESTATIONS	Prestations Interministérielles (PIM) Taux au 1 ^{er} janvier 2025	Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA) Taux au 1 ^{er} janvier 2025
<u>Centres de vacances avec hébergement</u>	Quotient Familial ≤ 12 400 € 4 à 12 ans = 8,40 € par jour 13 à 18 ans = 12,70 € par jour 45 jours maximum par an et par enfant	Quotient Familial ≤ 15 000 € 4 à 12 ans = 8,40 € par jour 13 à 18 ans = 12,70 € par jour 30 jours maximum par an et par enfant
<u>Centres de loisirs sans hébergement (hors périscolaire)</u>	Quotient Familial ≤ 12 400 € 6,06 € par journée complète 3,06 € par demi-journée Nombre de jours par an non limité	
<u>Centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France</u>	Quotient Familial ≤ 12 400 € 8,40 € par jour en location simple 8,84 € par jour en pension complète 45 jours maximum par an et par enfant	
<i>Cas particulier des enfants handicapés :</i> âge porté à 20 ans, sans conditions de ressources, si l'enfant est atteint d'une incapacité au moins égale à 50 %		
NOTA : sont exclus les locations de meublés par particuliers, les agences immobilières ou les syndicats d'initiatives et/ou les autres structures non agréées		

Séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif : 5 jours minimum	Quotient Familial ≤ 12 400 € 4,14 € par jour ou un forfait de 87,05 € pour 21 jours consécutifs au moins	Quotient Familial ≤ 12 400 € 4,86 € par jour ou un forfait de 190 € pour 21 jours consécutifs au moins
Séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif : moins de 5 jours		Quotient Familial ≤ 12 400 € 10 € par jour
Séjours linguistiques	Quotient Familial ≤ 12 400 € moins de 13 ans = 8,40 € par jour 13 à 18 ans = 12,71 € par jour 21 jours maximum par an et par enfant	
Séjours en Camping		Quotient Familial ≤ 12 400 € 9 € par jour et par enfant (un montant minimal de 4 € par séjour et par enfant reste à la charge de la famille) 21 jours maximum par an et par enfant
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	Sans conditions de ressources 23,96 € par jour	